

Monsieur le Maire,

Les Centres des Impôts Fonciers ont, au sein des Directions Départementales des Finances Publiques, pour mission notamment d'assurer la mise à jour des bases qui servent à l'établissement des taxes foncières et des taxes d'habitation. Dans ce cadre, le Code Général des Impôts prévoit que l'administration fiscale peut assister les communes, notamment lors des Commissions Communales des Impôts Directs.

La fiscalité est une des missions régaliennes de l'État, lequel peut seul garantir l'égalité de traitement entre les territoires et les contribuables. Or, depuis plusieurs années, des « officines » démarchent les communes, leur faisant miroiter contre un substantiel intéressement, l'amélioration de leurs bases d'imposition. La fiabilité et l'exhaustivité de ces bases devraient pourtant être assurées aux collectivités locales, lesquelles sont de surcroît confrontées au désengagement accru de l'État envers elles au travers de la réduction de la DGF ainsi que des nombreux transferts de compétences effectués sans aucune compensation financière. La pression fiscale locale s'est de fait considérablement accrue notamment en raison de l'augmentation des taux d'imposition mais aussi de l'instauration d'une taxe d'aménagement souvent perçue comme injuste et trop lourde par de nombreux contribuables.

Pourtant, dès 2003, la CGT Finances Publiques avait fait part de ses plus vives inquiétudes quant aux conséquences des réformes engagées à la DGFIP (fusion CDI-CDIF) en matière de justice fiscale.

Aujourd'hui, une attaque sans précédent se profile contre le plan cadastral. Référentiel topographique, son enrichissement en continu assure tant sa qualité que son statut (aménagement fonciers, remaniement, document d'arpentage, mise à jour du bâti et de la voirie). Or, la DGFIP, dont il dépend, a décidé, dans un avenir très proche, de suspendre « à titre provisoire » les travaux d'actualisation du bâti réalisés jusqu'alors par les géomètres du cadastre. La nouvelle « orientation » assumée par l'Administration en matière de mise à jour du plan relève selon nous de l'ineptie pure ! Nous condamnons fermement ce qui s'apparente à un démantèlement de la mission cadastrale : en effet, dissocier la topographie (mise à jour du plan) de la fiscalité équivaut à fragiliser donc à mettre en péril chacune de ces missions. Le recensement de la matière imposable, le suivi des permis de construire et déclarations préalables, mais également l'expertise apportée par les agents des Finances Publiques lors des commissions communales des impôts directs sont étroitement liés à la connaissance du terrain donc à la mise à jour des plans.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre administration paye un lourd tribut en matière de suppressions d'emplois : 1648 suppressions de postes sont ainsi encore inscrits au projet de loi de finances pour 2018 entraînant l'extrême fragilisation de certaines missions, des fermetures de trésoreries, de nouvelles réductions des plages d'accueil dédiées aux contribuables, ... Les services fonciers de la DGFIP (CDIF, PTGC, BANT, ...) ne sont donc pas épargnés : à commencer par les géomètres du cadastre auxquels il est demandé d'abandonner leur mission première à savoir la mise à jour du plan cadastral.

**Sans la mobilisation de tous les partenaires et élus locaux concernés par la mission cadastrale, nous n'arriverons pas à infléchir cette politique « de la terre brûlée ».**

**Comment croire que sans moyens ni accompagnement, les « petites communes » pourront se doter d'un plan à jour ? Comment croire que la préférence fiscale ne sera pas donnée aux gros pôles urbains ? Comment croire à l'égalité des territoires et des citoyens quand viendra l'heure de « prioriser » la mission ?**

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques s'adresse à vous solennellement : nous vous invitons à prendre toute initiative que vous jugerez utile afin d'empêcher la mise à mort du plan cadastral et au-delà, du service public fiscal et foncier. Cela peut se traduire par une interpellation orale ou manuscrite de votre Président de l'association des maires de votre département, de votre député ainsi que des services départementaux ou centraux de l'administration fiscale.

Pour notre part, nous avons des réponses concrètes à opposer à ce projet destructeur, que ce soit en terme d'orientation, de renfort des missions sans « laissés-pour-compte », pour un service cadastral toujours performant et efficace.

Nous comptons sur votre soutien et vous demandons de bien vouloir nous adresser copie de votre démarche afin d'appuyer notre intervention auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire voire un entretien de vive voix, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour la CGT Finances Publiques